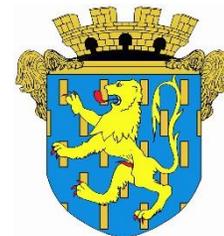




Forum des acteurs de l'eau
SEINE-NORMANDIE



Ville de CLAMECY

Agir pour protéger nos captages d'eau potable

Exemple de l'animation agro-environnementale menée sur les captages Grenelle de Clamecy (Nièvre)

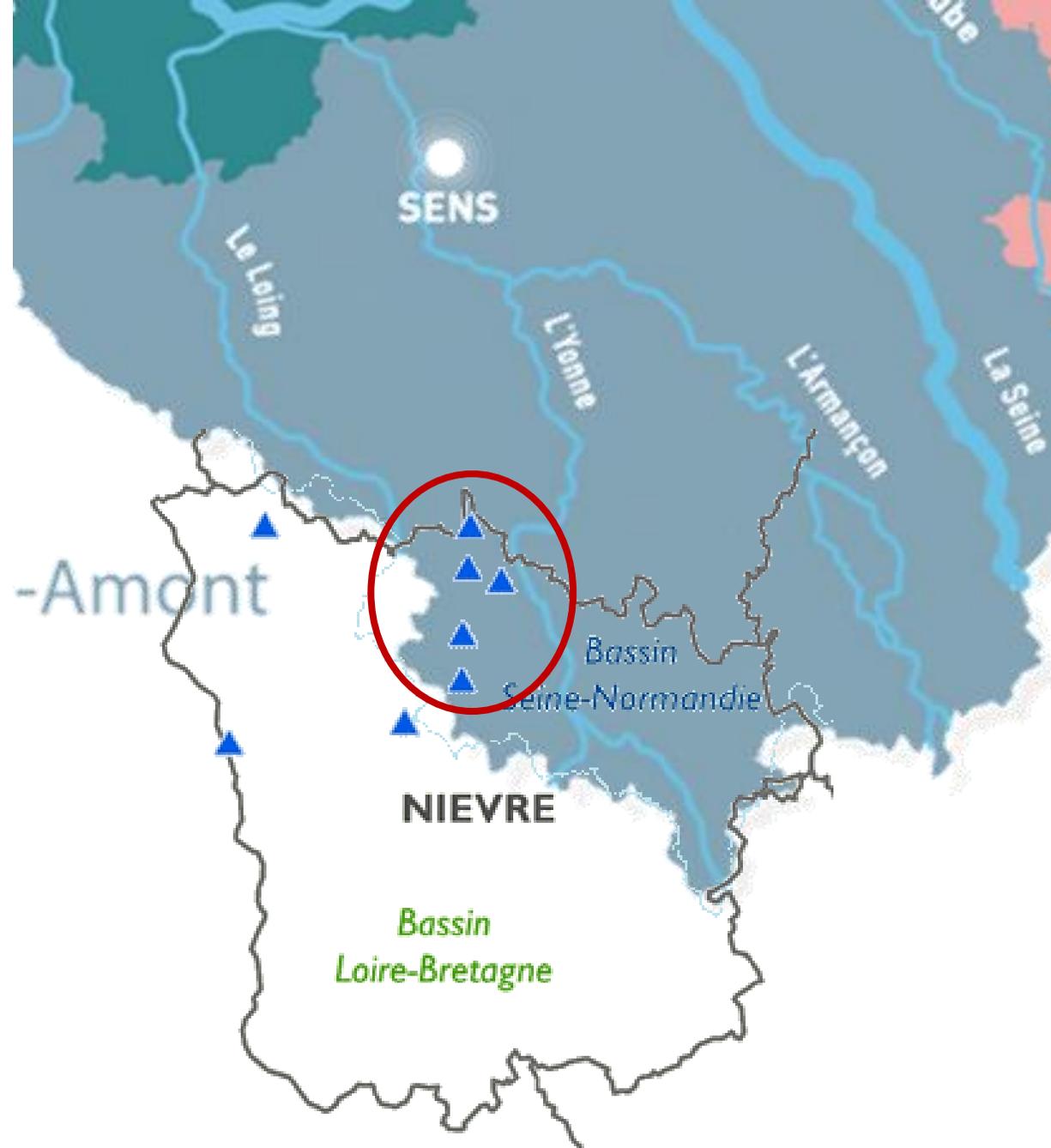
Dominique Girault

Conseiller Municipal de Clamecy délégué à l'environnement,
à la qualité de vie et à la participation citoyenne

7 avril 2021



6 captages prioritaires dans le nord de la Nièvre



- 5 captages « Grenelle » et 1 captage « conférence environnementale »
- Captages en secteur karstique sensible aux pollutions diffuses

Une gouvernance partagée pour l'animation



Clamecy



Dornecy



Brinon-sur-Beuvron

Animation des captages Grenelle de la Nièvre sur le bassin Seine Normandie

- Une cellule d'animation pour animer l'ensemble des programmes d'action
 - ✓ **Convention de partenariat** entre les 4 collectivités gestionnaires des captages pour mutualiser les moyens, fédérées par la Ville de Clamecy
 - ✓ Depuis 2013
 - ✓ 1 animatrice
 - ✓ 80 % Agence de l'Eau Seine Normandie / 20 % collectivités (au prorata du nombre d'abonnés)
- Objectif : préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau potable

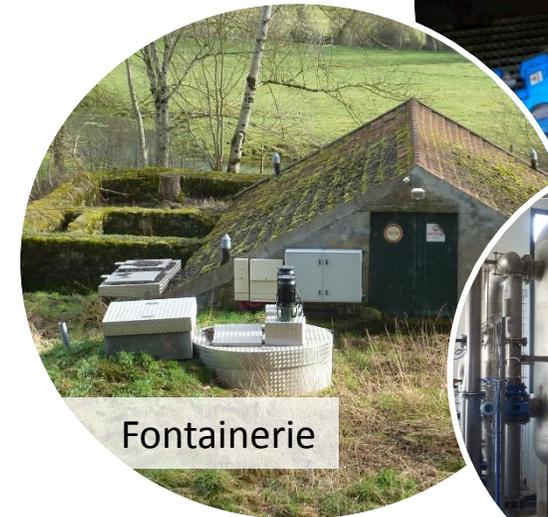


Zoom sur les captages de la Ville de Clamecy



Ville de CLAMECY

- 2 900 abonnés (6 communes) - 391 000 m³ vendus par an
- 2 captages : le Foulon et la Fontainerie
- Une usine de traitement :
 - ✓ mélange des eaux
 - ✓ filtre à sable bicouche (turbidité)
 - ✓ chloration



Fontainerie



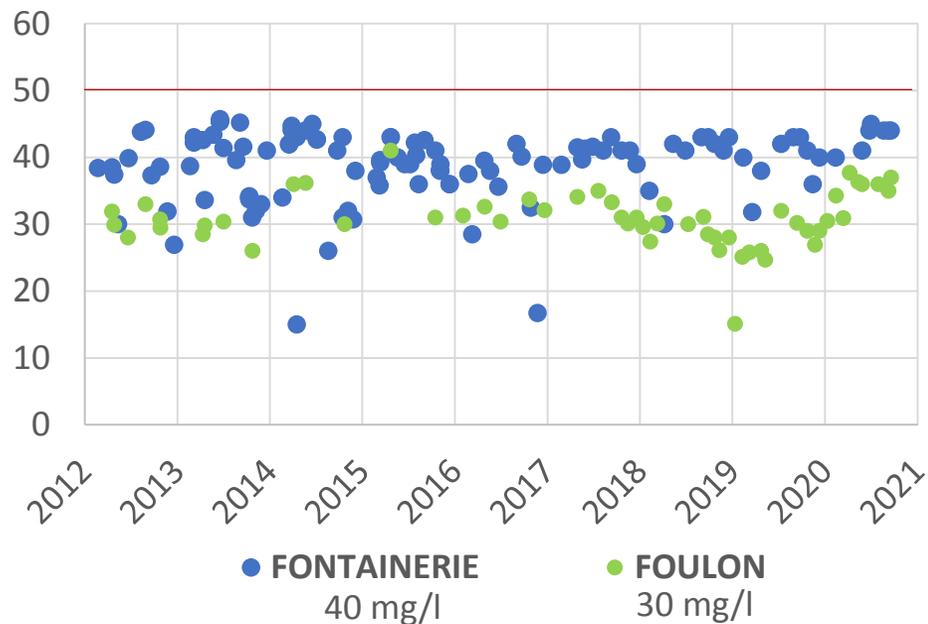
Foulon



Filtre à sable

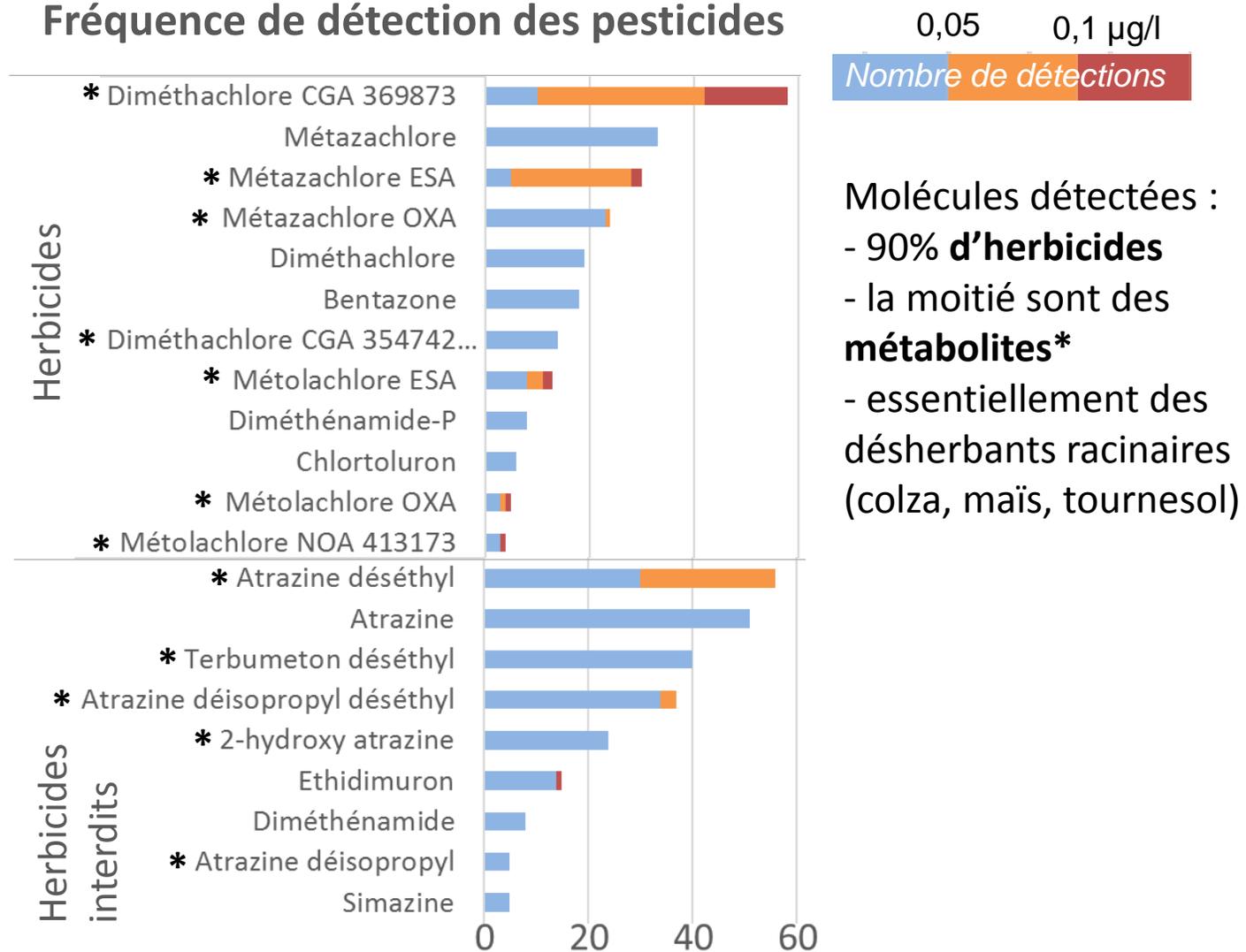
Des éléments préoccupants

Evolution teneurs en nitrates (mg/l)



Pas de tendance à la baisse des taux de nitrates
Une eau distribuée à 35 mg/l

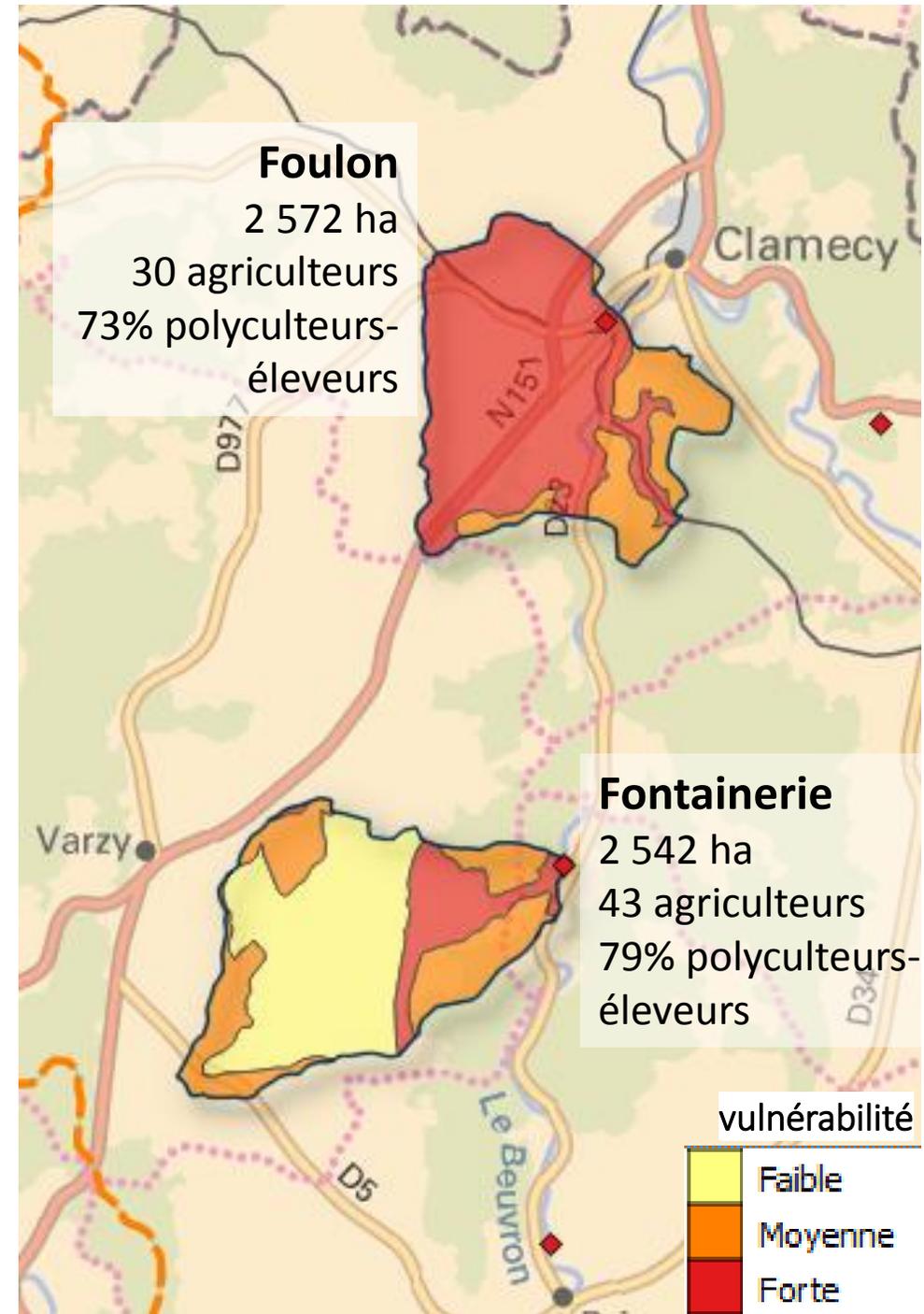
Fréquence de détection des pesticides



Molécules détectées :
- 90% **d'herbicides**
- la moitié sont des **métabolites***
- essentiellement des désherbants racinaires (colza, maïs, tournesol)

Des programmes d'actions pour protéger les captages

- DUP : mars 1987
- Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) :
 - ✓ 2006 : étude hydrogéologique
 - ✓ 2012 : diagnostic territorial des pressions
- Programmes d'actions :
 - ✓ Animés depuis 2014
 - ✓ Arrêtés préfectoraux signés le 9 mai 2016



Principaux objectifs visés dans les programmes d'actions

- Faire évoluer les pratiques agricoles vis-à-vis **des nitrates et des pesticides** :
 - ✓ Gestion des stratégies à l'échelle de la parcelle et de la rotation
 - ✓ Gestion du risque de lixiviation et de transferts de molécules
 - ✓ Réduction des risques de pollutions ponctuelles
- **Viser un assolement sur les BAC pour préserver la ressource en eau** compatible avec l'activité économique des exploitations
 - ✓ Maintien des prairies et de bandes tampons
 - ✓ Diversification / cultures bas niveau d'intrants
- Limiter les impacts des **acteurs non agricoles** (assainissement, entretien espaces publics et privés...)

Les leviers actionnés dans les programmes d'actions

- **Gouvernance** : orientation, décisions, coordination des différents acteurs
- **Acquisition de connaissances** :
 - ✓ Suivi renforcé de la qualité des eaux
 - ✓ Connaissances agronomiques, reliquats d'azote...
- **Outils réglementaires** (zones vulnérables nitrates, arrêtés préfectoraux, DUP...)
- **Appui technique** auprès des agriculteurs (collectif ou individuel)
- **Outils financiers** : MAEC, PSE, aide à l'investissement
- Développement, soutien ou création de **filières**
- **Politique foncière**
- **Communication** auprès des acteurs et des consommateurs d'eau

Quelques exemples d'actions



Acquisition de connaissances

Campagnes de reliquats azotés, suivi des assolements, suivi renforcé de la qualité de l'eau...



Rencontres techniques

Visite de fermes bio, démonstration de matériel, formations...

Accompagnement individuel

MAEC, conversion à l'agriculture biologique...



Filières

Accompagnement pour développer les cultures bas niveaux d'intrants (luzerne, chanvre...)



• BIO BOURGOGNE •



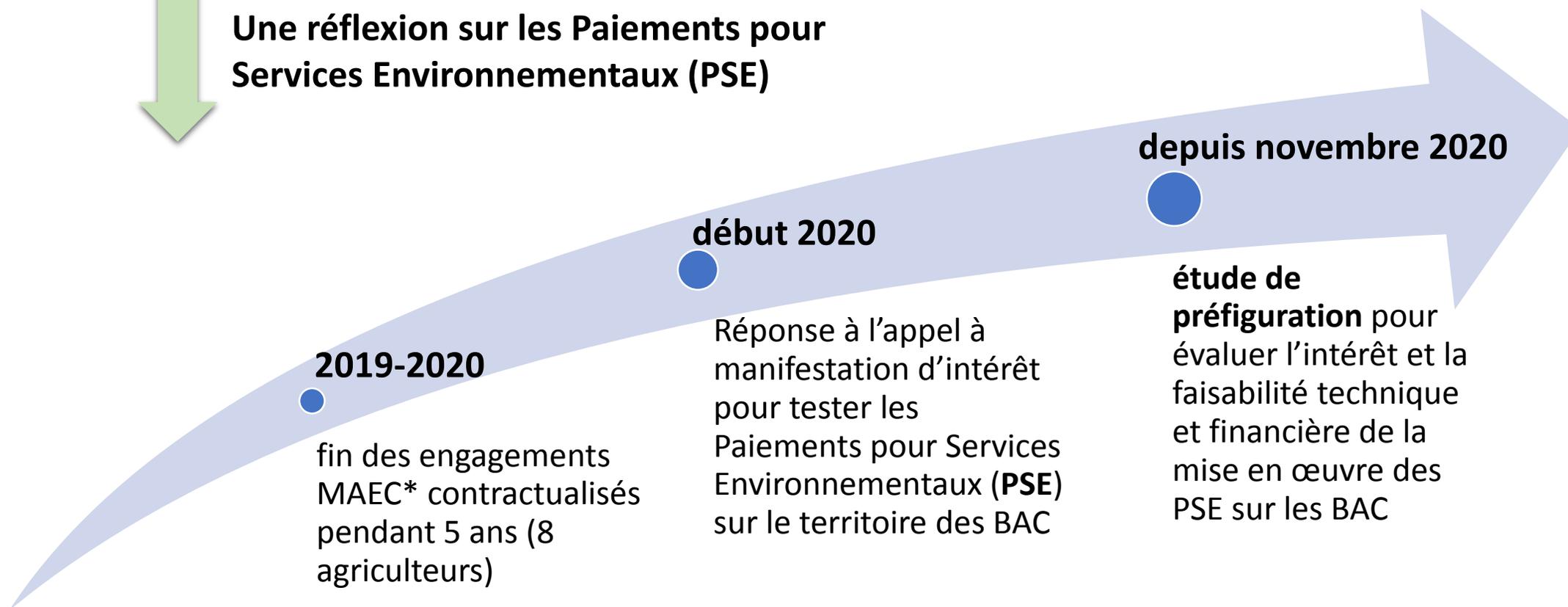
AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NIEVRE

Aujourd'hui après 8 ans d'animation...

- Une difficulté à lier actions et qualité d'eau aux captages
- Une remise à plat nécessaire : quels leviers faut-il approfondir / développer ?
- A la recherche d'outils plus efficaces et plus satisfaisants pour le monde agricole



Une réflexion sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques

Zoom sur l'expérimentation PSE

Service environnemental :

Intervention qui contribue à préserver ou améliorer des services rendus par la nature

Exemple : implantation et maintien de prairies



Agriculteurs fournisseurs de services

Favorise l'infiltration de l'eau pluviale

Pas ou peu d'usage de produits phytosanitaires

Favorise la recharge de la nappe

Préserve la qualité de l'eau souterraine



Habitants, collectivités entreprises etc. bénéficiant des services

Consentement à recevoir minimum du fournisseur



Paiement pour Services Environnementaux (PSE) dispositif volontaire avec une logique de résultat

Consentement à payer maximum du bénéficiaire

Une réelle opportunité pour nos captages

- Une expérimentation innovante grandeur nature, adaptée à nos enjeux
- Une rémunération au plus près des efforts réels consentis par les agriculteurs
- Un financement 100 % AESN sur 5 ans, excepté instruction et contrôle des dossiers

Etat actuel de notre réflexion : le cahier des charges « idéal » ambitieux et ajusté à nos enjeux

Sur les surfaces du BAC

Quantité de Substance Active Herbicide

(moyenne par hectare cultivé du BAC)

600 g/ha en moyenne
sur SAU cultures +
prairies temporaires

0 herbicide



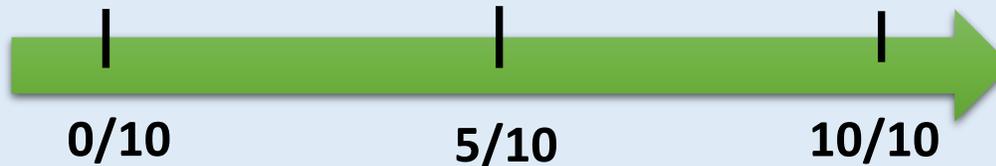
Surfaces Non Traitées

% de surfaces du BAC ne recevant aucun traitement
(herbicide, fongicide, insecticide...) y compris les
prairies permanentes

0% de la SAU
non traitée

50% de la SAU
non traitée

100% de la SAU
non traitée



Des clauses supplémentaires :

- Interdiction de retournement des prairies permanentes
- Participations aux « actions nitrates » du BAC (mesures de reliquats, tours de plaine CIPAN...)

= une note sur 10 affectée à l'exploitation
Une rémunération en conséquence sur les
surfaces du BAC (montant maxi : 146 €/ha)

Un plafond proposé à 15 000 € par exploitation

Les contraintes du cadre

Sur les surfaces du BAC

Quantité de Substance Active Herbicide

(moyenne par hectare cultivé du BAC)

600 g/ha en moyenne
sur SAU cultures +
prairies temporaires

0 herbicide



Surfaces Non Traitées

% de surfaces du BAC ne recevant aucun traitement
(herbicide, fongicide, insecticide...) y compris les
prairies permanentes

0% de la SAU
non traitée

50% de la SAU
non traitée

100% de la SAU
non traitée



Des clauses supplémentaires :

- Interdiction de retournement des prairies permanentes
- Participations aux « actions nitrates » du BAC (mesures de reliquats, tours de plaine CIPAN...)

= une note sur 10 affectée à l'exploitation

Une rémunération en conséquence sur les surfaces du BAC (montant maxi : 146 €/ha)

Un plafond proposé à 15 000 € par exploitation

Non permis par le régime notifié

- **Minimum un indicateur à l'échelle de l'exploitation**
- **Rémunération à l'échelle de l'exploitation**
- **Minimum un indicateur de type « couverts »**

Les interrogations qui subsistent

- Un cadre très contraint par le régime notifié à la Commission Européenne :
 - ✓ Obligation d'engager l'ensemble des surfaces de l'exploitation : quid de l'impact réel sur les BAC ?
 - ✓ Un choix d'indicateurs de résultats contraint
 - ✓ Engagement sur 5 ans : et après ? est-ce suffisant pour obtenir des résultats concrets ? Comment pérenniser et assurer un « auto-financement » ?
- Que devient le principe pollueur-payeur ? Quelle est l'acceptabilité des consommateurs quant à une éventuelle évolution du prix de l'eau ?
- Équité entre les agriculteurs d'un même territoire ?
 - ✓ proposition : plafond au niveau des aides à la conversion bio hors BAC : 15 000 €
- Effet d'aubaine pour des agriculteurs qui seraient rémunérés malgré peu de changements de pratiques ?



Merci de votre attention

Dominique Girault, Conseiller Municipal de Clamecy délégué à l'environnement
Lison Delsalle, animatrice agro-environnement - lison.delsalle@mairie-clamecy.fr

